

ACTUALITES DE LA FN3S

22 Novembre 2021 – n° 33

LETTRÉ AUX ADHÉRENTS

Chers adhérents,

Initié en Occitanie en juin, un mouvement à l'initiative de fédérations (CNAPE, FAS, URIOPSS, UNA), de syndicats employeur (NEXEM, FEHAP), de mouvements (CNAEMO, ANMECS, CNDPF, FENAMEF, ...) et d'associations gestionnaires a pris récemment une dimension nationale. En effet, l'objectif de cette mobilisation est d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la situation des professionnels du secteur social et médico-social, « oubliés » de la crise COVID 19. Pour le secteur de la protection de l'enfance, les salariés, travaillant en structures d'hébergement ou en services de milieu ouvert, ont continué d'accompagner les mineurs et leurs familles, chacun dans la mission qui leur est confiée. Malgré quelques avancées pour certains personnels du soin, le Ségur de la Santé n'a pas permis de progrès significatifs pour le secteur social et médico-social et il a même accentué des différences entre secteurs, voire au sein de la même association ! Il est urgent d'interpeller les pouvoirs publics pour la revalorisation des salaires des professionnels, pour valoriser l'attractivité des métiers du social et permettre un accompagnement de qualité auprès des enfants, adolescents et familles. La date du 30 novembre 2021 a été retenue dans plusieurs régions. Si elle rejoint la mobilisation, chaque association définira en interne les modalités de sa participation.

En lien avec ce qui est écrit plus tôt, nos réunions régionales avec les adhérents permettent de témoigner que les recrutements dans les SIE, comme dans toutes les missions de la protection de l'enfance, sont problématiques (absence de candidature, salaire non attractif pour les débutants, conditions de travail difficiles, non renouvellement de CDD, etc...). Que ce soit pour l'encadrement, les travailleurs sociaux ou les personnels administratifs, les retours sont unanimes : la situation est sous tension. Notre réunion nationale des adhérents a eu l'occasion d'y revenir. Nous avons fait aussi le point sur les travaux de nos commissions.

Autre sujet d'actualité, la décision du Conseil d'Etat relative aux missions exercées par les associations du SAH habilitées justice sont maintenant qualifiées de mission de service public. Nous sommes invités le 1^{er} décembre à une réunion avec la DPJJ et la CNAPE pour échanger sur les conséquences de cette décision qui vont être nombreuses pour le statut associatif, le règlement intérieur des salariés, les livrets d'accueil et règlement de fonctionnement, le projet de service. Pour rappel, cette décision du Conseil d'Etat fait suite à une saisine de la DPJJ suite à la parution du rapport de l'IGJ sur les principes de laïcité et de neutralité dans les structures PJJ, Secteur Public comme Secteur Associatif Habilité.

Enfin, la pandémie n'étant hélas pas finie, continuez à être prudents. Bon courage à tous et à toutes, et à bientôt,

Pour la Fédération, Jacques LE PETIT, Président.

CALENDRIER

Date	Objet
22 Novembre	Commission Journée d'études
23 Novembre	Conseil d'administration Fn3s
24 Novembre	Journée des Adhérents nationale à Paris
1er Décembre	Réunion avec la DPJJ sur la décision du Conseil d'état (dossier neutralité/laïcité)
1er Décembre	Réunion régionale des adhérents région IDF et DOM (en Visio Conférence)
6 Décembre	Réunion régionale des adhérents région Sud (en Visio Conférence)
8 Décembre	Conseil d'administration Fn3s (en Visio)
10 Décembre	Réunion régionale des adhérents région Sud –Ouest (en Visio Conférence et présentiel)
15 Décembre	Réunion DPJJ sur la charte d'engagements réciproques à PARIS
16 Décembre	Rencontre DPJJ Fédérations à PARIS
17 Décembre	COFIL : Justice des Mineurs à Paris
14 Janvier 2022	Réunion régionale des adhérents région Grand –Ouest (en présentiel)



Fédération Nationale des
Services Sociaux Spécialisés
de protection de l'enfance



FN3S,
Secrétariat général
60 rue de Pessac
33000 Bordeaux
06 45 84 43 16
contact@fn3s.fr
site www.fn3s.fr